



LE TRAVAIL

2 VOLUME XXV — No 5

Organe officiel de la C. T. C. C. — Montréal

MAI 1949

En résumé...

les nouvelles du mois

La grève de l'amiante

Au moment de mettre sous presse, les délibérations, qui ont lieu à Québec entre les arbitres syndicaux et patronaux et le ministre du Travail, n'ont encore donné aucun résultat. Les pourparlers se continuent.

Notre journal fait ressortir le sens du conflit dans l'amiante et répond à quelques-uns des accusateurs de la classe ouvrière.

Les Syndicats de l'Aluminium

Les ouvriers à l'emploi du gigantesque trust de l'Aluminium de la région du Saguenay attendent avec anxiété les résultats des négociations en cours.

Les Universitaires

Pour la première fois dans l'histoire du syndicalisme, les étudiants universitaires appuient fortement la classe ouvrière.

A Joliette, à St-Hyacinthe

De nouveaux contrats de travail avantageux sont négociés à Joliette. Plusieurs renouvellements en vue. Les employés de la Gotham Silk, de St-Hyacinthe, fondent une Coopérative d'Épargnes.

Dans la Métallurgie

Le confrère McGinnis annonce la signature de nouveaux contrats. L'arbitrage se continue entre le syndicat et la compagnie Stowell Screw, de Longueuil.

Dans les hôpitaux

Le confrère René Gravel, agent d'affaires de l'Association des employés d'Hôpitaux de Montréal, annonce la signature d'un renouvellement de contrat entre le syndicat et plusieurs hôpitaux de la métropole.

L'augmentation globale des salaires se chiffre à \$100,000.

AUX OUVRIERS DE LA BOÎTE DE CARTON

La direction du journal "Le Travail" remercie tous les membres et officiers des syndicats de la boîte de carton de Montréal qui ont collaboré avec nous au cours de la campagne d'abonnements. Les 800 nouveaux abonnés de cette industrie peuvent compter sur l'entière coopération du journal. Dès le mois prochain, nous publierons un compte-rendu détaillé de leurs principales activités.

Aux ouvriers de Shawinigan

La rédaction et la direction remercient les 3,000 ouvriers de Shawinigan de s'être abonnés au journal "Le Travail". Notre directeur se rendra dans cette ville le mois prochain, où il rédigera une vaste enquête industrielle pour faire ressortir l'action efficace du syndicalisme dans cette région de la province.

Les mineurs d'amiante sauvent le mouvement ouvrier

HEROÏSME DES MINEURS

Leur lutte est celle de tous les syndiqués. Le standard de vie de la classe ouvrière dépendra de leur victoire

POUR DES HÉROS DE LA JUSTICE SOCIALE



Des camions de vivres continuent à affluer dans les Cantons de l'Est, venant des quatre points de la province. En haut, un autre camion s'appropriant à partir de Shawinigan. En bas, les représentants du Conseil Central de St-Hyacinthe saluant le départ de leur camion pour les mineurs de l'Amiante.

La doctrine sociale de l'Eglise doit triompher. Les ennemis officiels et les adversaires mitigés de la classe ouvrière seront dénoncés

Depuis près de trois mois, les mineurs de l'amiante souffrent non seulement la persécution et l'injure, mais la faim cruelle pour le mouvement syndical; ils donnent chaque jour le pain de leur famille pour le salut de la classe ouvrière. Voilà un acte d'héroïsme comme il s'en rencontre rarement dans l'histoire. Nous ne pouvons que lever notre chapeau devant ces 5,000 hommes pour qui la doctrine sociale de l'Eglise vaut plus que leur propre sécurité et mérite le sacrifice de toute une vie d'économies.

Toute la C.T.C.C. spontanément, s'est mise au service des mineurs. Ce fut et c'est encore, et tant que durera la grève, un véritable concours de générosité. A date, on calcule qu'à peu près \$200,000 ont été envoyés dans les centres miniers des Cantons de l'Est. St-Hyacinthe, Sherbrooke, Québec, Montréal, Beauharnois, Chicoutimi, Dolbeau et combien d'autres milieux syndicaux ont organisé des collectes auprès des syndiqués et même auprès du grand public qui répond au delà de nos espérances.

Le Conseil Général des Syndicats de Québec a même tenu une assemblée publique, dimanche soir, le 24 avril dernier, au Palais Montcalm. Une foule très sympathique débordait la salle et applaudit longuement les orateurs qui furent les confrères Picard et Marchand, de la C.T.C.C., l'abbé Ouellet, aumônier du Conseil Général de Québec, et Rodolphe Hamel, président de la Fédération de l'amiante. A la suite de cette assemblée, se fera une collecte de porte en porte dans toutes les rues de la ville de Québec au profit de mineurs.

(à suivre en page 3)

A partir du prochain numéro, notre journal syndical aura 16 pages et 20 pages. Veuillez donc nous faire parvenir toutes les nouvelles susceptibles d'intéresser nos membres. De plus, nous demandons aux secrétaires de nous informer de la date et de l'endroit des congrès de leur fédération. Des reportages détaillés paraîtront dans nos prochaines éditions.



Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION

Rédacteur en chef:

Fernand Jolicoeur, 19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

Directeur général:

Fernand Simard, 1231 Est, Demontigny, Montréal

FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.00; le numéro, 10 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
et imprimé par L'Espérance Frères Enreg, 1130 LaGauchetière est,
Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa.

Le journal "Le Devoir" Un miracle des temps présents

LA CLASSE OUVRIÈRE LUI DOIT BEAUCOUP

On nous taxe souvent de partis pris. On a raison. C'est une doctrine que nous vivons, ce sont des principes pour lesquels nous avons pris parti. Que pouvons-nous concéder, sinon la vie même de notre mouvement?

Aussi n'avons-nous pas été surpris quand nous avons lu l'éditorial de M. Gérard Filion, directeur du journal "Le Devoir", le 26 mars dernier, disant: "Séductions, injures, méfiances sourdes, assauts violents, tentatives d'accaparement, attaques destructives, voilà le lot du Devoir depuis sa fondation. Nous en avons eu notre part depuis deux ans. Nous y avons résisté joyeusement. Le Devoir restera ce qu'il est ou il mourra. Plutôt que de le laisser tomber entre les mains des politiciens ou des financiers, nous le tuons de notre main."

C'est comme si nous avions vu soudain refléter toute notre image dans un grand miroir, alors que nous allions abandonner l'espoir d'entendre jamais même un faible écho de notre choix en dehors de nos propres cadres.

Image de nos souffrances éternelles que nous ne sentons presque plus, mais qui doivent être bien cuisantes pour celui qui entreprend la lutte sans aucun espoir de récompense palpable, par seule conviction, pour celui à qui on pardonne moins une telle attitude, à qui on ne trouve aucune mission officielle de faire un tel combat. Pour nous, on y voit une raison d'être, chez un autre on croit à une folie; nous sommes un ennemi de guerre, un autre prend figure de traître à l'ordre établi.

Notre sympathie redoublait de jour en jour pour "Le Devoir" à mesure que nous le voyions soutenir la même lutte que nous contre "la dictature du ridicule". C'est maintenant un véritable sentiment de fraternité qui nous attire à lui quand nous le savons en butte aux mêmes persécutions.

Nous qui savons par métier toute l'âpreté qu'il y a à tenir une telle position sans courber le cou, nous avons envie de crier au miracle!

Miracle de courage en ces temps de débâcles où les tentations sont si fortes, les appâts si séduisants!

Miracle d'héroïsme pour un journal de laisser tout passer, abonnés, annonces, amis princiers, pour ne retenir que la vérité, accablante, exigeante, qui ne promet rien!

Miracle d'équilibre en ces temps d'écartellements où règnent les égoïsmes capitalistes les plus vulgaires et toute leur valetaille d'extraction bourgeoise!

Miracle pour la classe ouvrière qui découvre, exprimées dans un quotidien, ses pensées les plus chères soutenues avec autant de feu, sans aucune restriction!

x x x

Il nous arrive rarement de pouvoir ainsi reconnaître des sympathies autour de nous. Nous avons pris l'habitude d'être bafoués à droite et à gauche, par "la droite" et par "la gauche".

L'unique support que nous ayons jamais connu d'une façon constante, nous vient de Rome. Nous n'avons aucune difficulté à prendre au pied de la lettre cette maxime catholique: "Hors de l'Eglise, point de salut!" Personne plus que nous aujourd'hui n'en peut sentir, jusque dans sa chair, la pleine signification.

On comprendra donc jusqu'à quel point peut nous toucher l'attitude franche du journal "Le Devoir" qui, "depuis deux ans", selon les paroles même de son directeur, dans cet éditorial du 26 mars, "a pris position sur tous les problèmes que l'actualité lui a fournis. Il n'en a évité aucun par intérêt, par manque de courage, voire par amitié personnelle. Il a même choisi à dessein les plus controversables, les plus dangereux...". Nous nous rappelons, par exemple, le grand scandale de l'amiante, les bills 5 et 60, les grèves des professeurs et des mineurs de l'amiante.

Nous ne tenons pas à encenser inutilement M. Gérard Filion, directeur du journal "Le Devoir", ou encore M. Gé-

Les Comités mixtes de production donneront des résultats

... Si ...

LA TÂCHE DES PATRONS ET CELLE DES OUVRIERS

dirigent ces comités dans un esprit d'entente et de confiance réciproque:

s'efforcent sincèrement de comprendre les points de vue et les problèmes de chaque groupe; font preuve de largeur d'esprit dans toutes les discussions des comités; n'intriguent pas, pour obtenir des avantages personnels, mais abordent leurs problèmes dans un esprit d'entraide réciproque.

LES PATRONS ...

ne refusent jamais de prendre en sérieuse considération les vœux des comités; ne refusent jamais d'expliquer pourquoi il ne peut être donné suite à certains vœux; ne se font jamais représenter à ces comités par des administrateurs subalternes; admettent que ces comités ne doivent pas servir à régenter les ouvriers.

LES OUVRIERS ...

reconnaissent qu'ils doivent collaborer à la mise en application des vœux des comités, une fois ces vœux approuvés par les patrons;

comprennent que ces comités n'ont pas pour but d'enlever aux patrons leurs prérogatives; ne nomment pas comme représentants sur les comités des personnes qui cherchent constamment querelle;

ne se servent pas des comités pour faire entendre des griefs qui doivent être traités par l'intermédiaire d'autres organismes.

CE QUE PEUT FAIRE LE C. M. P.

Il n'est pas suggéré que toutes les activités du comité ici énumérées doivent nécessairement être observées. On ne suppose pas non plus que cet exposé embrasse tous les champs d'action possibles du comité. Chaque C.M.P. doit organiser son programme de façon à répondre à ses propres besoins.

RENDEMENT ET COMPÉTENCE

Le C.M.P. par ses activités multiples, peut augmenter le volume et la qualité de la production, et accroître le rendement de l'établissement. Le travail du comité dans les domaines tels que la santé, la sécurité, et la publicité, constitue un moyen moins direct, mais non moins important, de stimuler la capacité de production. Des idées que font faillir les discussions entre patrons et ouvriers sur des sujets tels que entretien, magasins, inspection acheminement, projets, disposition et conservation, ont un effet plus direct sur la production.

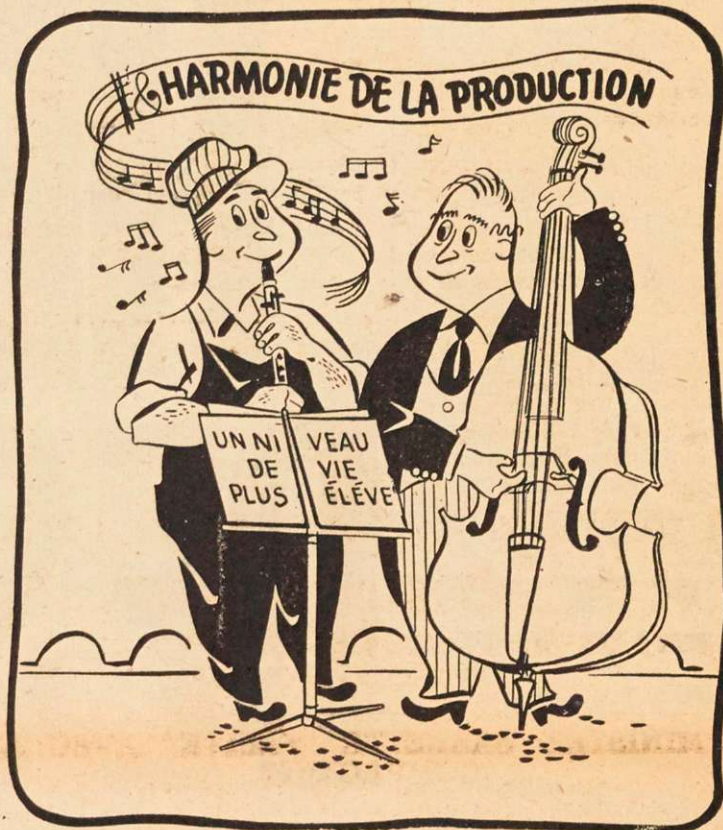
Rendement ne signifie pas nécessairement "tirer à plein

collier"! Cela consiste plutôt à "se servir de son jugement, en conservant ses énergies"! Le rendement demande surtout de l'esprit d'observation et de la réflexion sur le travail. L'action concertée facilite les tâches, ce qui ne veut pas dire "accélération" (speed up).

moment où ils sont requis.

2. Faire comprendre à la main-d'œuvre l'importance du bon entretien de l'établissement:

- étudier les questions qui se rapportent à l'entretien et aux travaux de réparation;



De légères améliorations et de petites épargnes ajoutent aux grandes économies, lorsque l'attention de chacun des travailleurs se concentre sur les problèmes de l'établissement.

Le sous-comité de Production fournit des suggestions en vue d'une amélioration dans le fonctionnement de l'usine, la disposition des machines, les outils, pièces et produits. Très souvent il attire l'attention de la direction sur les problèmes de la production et collabore avec les techniciens dans la recherche et l'application de solutions.

Voici quelques-unes des activités qui sont du ressort du sous-comité de Production:

1. Etudier et proposer des méthodes en vue de l'amélioration du mode de surveillance et de conservation des matières premières, de l'approvisionnement, des pièces finies et non-finies, des outils et des machines de sorte que

- l'on puisse s'en servir au coût minimum et dans le plus court délai;
- l'on puisse les mettre en dépôt, sans qu'ils soient endommagés ou détériorés, dans des compartiments convenables, des rayons et autres endroits bien gardés;
- ils soient disponibles immédiatement à l'endroit et au
- éviter les arrêts imprévus,

grâce à l'inspection des pièces et de l'outillage susceptible d'usure;

- assurer la disponibilité de pièces de rechange, afin de pouvoir s'en servir au besoin.

3. Proposer des améliorations dans la disposition des machines et la direction de l'établissement afin de

- éliminer les embouteillages dans l'usine, et l'encombrement des passages, le va-et-vient inutile, les dangers d'accidents;
- accélérer la production;
- faciliter le maniement des outils, pièces et matériaux.

4. Encourager le progrès dans le travail au moyen de campagnes et de concours; étudier avec tact et intelligence la cause des rebuts de pièces et des déchets. Faire comprendre aux travailleurs l'importance de diminuer le gaspillage et la casse. Aux différents stades de la production, amener les travailleurs à coopérer avec les divisions dont ils reçoivent du travail et celles auxquelles ils en envoient.

5. Etudier les méthodes de production et les modes d'opération afin de

- éliminer les techniques désuètes et les routines inutilisées;
- encourager l'adhésion aux méthodes courantes;
- simplifier le maniement, l'entreposage et le transport des matériaux, produits et pièces;
- améliorer le modèle et le mode d'emploi des outils, machines, et appareils.

Montréal, Qué.
20 avril, 1949.

rard Pelletier, l'un de nos syndiqués, chroniqueur ouvrier du même journal, de pratiquer leur métier avec autant de conscience professionnelle. Ils font leur devoir et s'en contentent. Nous voulons simplement noter le fait. Il est plus rare de nos jours. C'est un miracle.

Nous voulons surtout dire et répéter que, depuis une couple d'années jusqu'aujourd'hui, "Le Devoir" reflète bien la pensée de notre mouvement.

Fernand Jolicoeur.

Les adversaires du syndicalisme progressif se révèlent au grand jour, sans masque

Quelques réponses aux déclarations saugrenues de Me Rivard, Montréal-Matin, la John's Manville, etc.

DÉCLARATION DE LA C.T.C.C. EN MARGE DE LA DÉCLARATION DE L'HONORABLE BARRETTE SUR LA GRÈVE DE L'AMIANTE.

L'Exécutif de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada réuni en séance conjointe avec les représentants des syndicats de l'amiante:

- déclarent que le communiqué remis à la presse par l'honorable Antonio Barrette est prématuré et inexact sur plusieurs points;
- soutiennent que jamais il n'y eut d'entente sur un projet définitif de règlement de la grève de l'amiante entre la Canadian Johns-Manville et le syndicat d'Asbestos;
- soulignent qu'il n'y a pas eu aucun contrat entre le ministre du travail et les représentants des syndicats depuis un mois;
- remarquent que la proposition du Ministre ne conduit pas nécessairement à une solution puisqu'il peut fort bien arriver que les arbitres ne s'entendent pas sur le choix du président et qu'aucune procédure n'est prévue pour la nomination de ce dernier;

g) protestent énergiquement contre l'annonce publiée par la Canadian Johns-Manville reproduisant une lettre à ses actionnaires par M. Louis Brown, président de la compagnie; cette lettre contient une foule d'erreurs et une explication malicieuse de l'histoire du mouvement syndical dans la Province de Québec; elle attaque non seulement les syndicats mais injurie l'Eglise dans ses représentants autorisés;

- déclarent que la grève de l'amiante continue et qu'ils ne voient aucune règlement immédiat de conflit en perspective.

Un moraliste à "quatre poils" et un ministre du capital

Me RIVARD SE DÉCOUVRE UNE VOCATION DE THÉOLOGIE

LE MINISTRE BARRETTE "FLIRTE" AVEC LES COMPAGNIES.

De plus, au cours du mois qui vient de s'écouler, certains personnages viennent de se faire voir sous un jour plus clair où l'on a reconnu chez eux des traits insoupçonnés de plusieurs auparavant.

D'abord, Me Antoine Rivard s'est senti tout-à-coup une vocation de théologien et a déclaré envers et contre tous, surtout contre bien des gens, en particulier les vrais théologiens eux-mêmes, ceux de l'Eglise, que "les lois de cette province, toutes les lois de cette province, obligent en conscience, elles obligent tout le monde, parce qu'elles émanent de l'autorité légitime."

Or, on sait que les lois pénales, par exemple, les lois de circulation n'obligent pas en conscience, sinon à payer l'amende imposée si on se fait prendre.

C'est d'ailleurs le lot des moralistes à quatre poils de la trempe d'Antoine Rivard de se lancer ainsi sans jamais faire aucune distinction.

Et le Ministre du Travail, dans un long discours à la radio a falsifié les faits sur la grève de l'Amiante au point de mériter l'épithète de "Ministre du Capital", comme l'ont qualifié les mineurs eux-mêmes.

C'est notre président général lui-même, le confrère Picard, qui disait justement après ce discours: "Depuis quelques mois, il n'est pas un employeur qui ait tenu des propos antisyndicaux plus violents que ceux du ministre du travail; il n'en est pas un qui ait déblatéré comme M. Barrette contre les chefs ouvriers. Si le ministre veut la confiance des ouvriers, qu'il s'occupe donc de leurs problèmes réels au lieu de flirter avec les compagnies".

Et les 5.000 mineurs n'ont pas trouvé de meilleure réponse au discours de M. Barrette que d'exiger sa démission du cabinet provincial. Les Syndiqués de Québec ont endossé cette demande et ont fait parvenir au ministre un télégramme demandant sa démission comme représentant du Travail.

LE JAUNISME DE MONTRÉAL-MATIN

Ce sont ces héros, ces ouvriers dont l'âme déborde de générosité qu'on se plaît avec un cynisme grandissant de traiter de "saboteurs". Des journaux comme "Le Moraliste" et "Montréal-Matin" ont déployé toutes les ressources du jaunisme le plus authentique pour tâcher de faire rentrer encore plus profondément sous terre ceux qui y ont passé leur vie pour rendre millionnaires les compagnies de l'amiante.

Montréal-Matin a même eu le culot d'abolir jusqu'à exploiter les sentiments religieux qui pouvaient animer les gens pendant la Semaine Sainte pour faire croire à la population à une véritable guerre ci-

(suite à la page 8)

La John's Manville défigure les encycliques--Insulte aux aumôniers

POUR CETTE COMPAGNIE LA JUSTICE EST SYNONYME DE SOCIALISME

ELLE PROUVE SA MAUVAISE FOI EN VOULANT DÉLOGER SES OUVRIERS

La Johns Manville n'avait pas fini de se montrer sous son vrai jour. On la connaît encore davantage depuis qu'elle a poussé le mépris de la classe ouvrière jusqu'à vouloir expulser de ses maisons les pauvres mineurs qui les occupent et qui ne peuvent payer leur loyer parce qu'ils n'ont même rien à manger.

Le Ministre du Travail n'a pu s'empêcher, cette fois, de faire

taire sa grande sympathie pour cette compagnie, et de la supplier de n'en rien faire. Notre président l'en a remercié dans un télégramme spécial.

Mais ce qui fait davantage sortir le chat du sac c'est une annonce parue dans tous les journaux importants de la province publiée par la Johns Manville et donnant la version de cette dernière sur la grève de l'amiante.

La Johns Manville s'est payé le luxe de parodier les encycliques et de faire des reproches aux aumôniers de nos syndicats. "Les chefs de l'Eglise comprennent, dit-elle, qu'ils avaient une double responsabilité à encourager les syndicats. Ils voulaient enrayer le développement du radicalisme." "Il y a maintenant une tendance croissante, de la part des chefs du syndicat, à prêcher une doctrine s'opposant au capitalisme et soutenant une philosophie plus apparente au communisme ou au socialisme." "Il est surprenant, et c'est là une source de désappointement, de constater que certains représentants de l'Eglise paraissent appuyer les chefs de la grève qui semblent avoir l'intention d'usurper les fonctions de la direction et de cette façon, affecter injustement les droits à la propriété de milliers de propriétaires qui ont placé leurs économies dans notre mine, notre moulin et notre usine." "Comme membres de la direction nous avons l'obligation morale et légale de défendre les principes qui protègent les droits à la propriété de nos actionnaires et les droits humains de nos employés", etc., etc., etc.

Ainsi, l'Eglise aurait inventé

(suite à la page 4)

L'A.P.I. INQUIÈTE

Une partie du bill 5 était l'oeuvre de l'association des industriels

CE FAIT EXPLIQUE SON ATTITUDE HABITUELLEMENT RÉACTIONNAIRE

L'Association Professionnelle des Industriels s'est sentie inquiète, un moment donné, de la situation, et a fait une réunion d'urgence à Montréal de ses effectifs. Elle avait bien raison!

Mais elle en a profité pour déclarer: "Au sujet du bill numéro 5, la législation proposée sur les grèves était inspirée par l'A.P.I." Est-ce vrai? Si oui, nous en avons beaucoup de peine. Notre dernier espoir de collaboration patronale-ouvrière organisée disparaîtrait donc! Ce Code condamné même par la Commission Sacerdotale d'Etudes Sociales aurait détruit le syndicalisme libre dans notre province. Comment, au cours de cette réunion, l'A.P.I. peut-elle

déclarer: "L'un des buts de ce bill était de restaurer la liberté syndicale dans la province"?

Après de telles déclarations, nous ne nous étonnons plus d'entendre l'A.P.I. déclarer encore que "laisser au syndicalisme le soin de prendre des responsabilités dans la conduite interne de l'entreprise conduit à l'écatement de celle-ci et finalement au marxisme. Nous voulons collaborer, mais nous ne voulons pas la fin du système économique qui assure notre prospérité à tous. Nous nous devons de résister et d'être solide comme le roc."

Pie XI avait pourtant dit: "Nous estimons plus approprié aux conditions présentes de la

vie sociale de tempérer quelque peu dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société. C'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans profit sensible pour les travailleurs et pour les possesseurs du capital. Ainsi les ouvriers et employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion, ou aux profits qu'elle apporte." (Q.A.)

Nous nous efforçons d'imaginer que la majorité des membres de l'A.P.I. n'endossent pas ces déclarations officielles de l'un des administrateurs de leur

(suite à la page 8)

Les étudiants de l'Université de Montréal apportent leur appui et leur amitié aux mineurs

Ceux de Québec font également parvenir une souscription

"UNE GÉNÉRATION QUI PLACERA LA JUSTICE SOCIALE AU-DESSUS DE LA LÉGALITÉ."

(R. P. J. Cousineau S.J.)

Un groupe d'étudiants de Montréal et de McGill ont porté un rude coup à l'indifférence pour ne pas dire à l'antipathie qui existe malheureusement entre étudiants et ouvriers. En effet une soixantaine de Carabins se sont rendus dernièrement à Asbestos pour rencontrer les grévistes de la Fédération de l'Amiante, et pour leur remettre les premiers fruits d'une souscription lancée parmi les étudiants quelques jours plus tôt. Un tel geste, posé à un moment où l'état de grève accentue la tension entre les classes dirigeantes et les classes prédominantes (j'entends ici réellement prédominantes par leur force organisées ou non) apporte les bases de la solidarité nécessaire à la construction d'une société nouvelle et meilleure.

Le Comité de secours dirigé par les étudiants Luc Mercier, Cécile Pérusse, Luc Geoffroy et

Adèle Lauzon, s'est avéré assez efficace après quelques jours d'activité pour recueillir environ \$200.00 en argent et autant en vivres, et pour mobiliser une quinzaine d'automobiles nécessaires à l'expédition d'Asbestos.

Les Carabins furent chaleureusement accueillis à Danville par une trentaine de mineurs. Dès ce moment, une vive sympathie s'établit entre les deux groupes qui, animés d'un même enthousiasme, entonnèrent la chanson des grévistes:

O vive ô vive, ô vive la paix,
O vive ô vive, ô vive l'entente,
Vive la grève, vive l'union, vive le syndicat,
et le "boum" universitaire.

L'on partit enfin pour Asbestos. Je puis dire en toute sincérité que l'arrivée aux portes de la ville fut pour les étudiants un moment inoubliable. Les deux mille mineurs attendaient leurs visiteurs qu'ils reçurent avec une cordialité renversante. Il

se créa immédiatement un atmosphère d'amitié, de fraternité, qui était un sérieux défi à la méfiance mutuelle quasi héréditaire dont les classes ouvrières et professionnelles parviennent difficilement à se débarrasser.

Puis la foule considérable des mineurs et de leurs amis, débordante d'enthousiasme et de confiance fit, dans l'ordre le plus admirable (qui fait honneur aux chefs de la grève) le tour de la ville, pour arriver enfin à la salle paroissiale où devait se tenir l'assemblée.

Devant une salle archi-comble, M. Philippe Girard, chef ouvrier, présenta les étudiants et les orateurs qui les représentaient. Parmi ceux-ci, le premier à adresser la parole fut Albert Côté, secrétaire de la Fédération de la Métallurgie, et étudiant en Droit. M. Côté insista particulièrement sur la portée amicale et fortement

sympathique de la visite des étudiants. Cette visite, a-t-il dit, est une nouvelle raison d'avoir confiance, qui doit consolider votre courage et votre persévérance.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.



DOULEURS

Maux de Tête, de Dents, Névralgies, Rhumes, la Grippe, Douleurs Rhumatismales, Refroidissements soulagés promptement avec les Captabs ANTALGINE.

81 En vente partout 25c et 75c

ANTALGINE

Une coopérative d'épargnes fondée à St-Hyacinthe

Les ouvriers de Gotham Silk Hosiery lance une idée nouvelle qui mérite d'être étudiée par tous les syndiqués.

Les employés de la Gotham Silk Hosiery, de cette ville, viennent d'organiser entre eux un club d'épargne coopératif, conjointement avec la Caisse populaire de Saint-Hyacinthe. M. Robert Morin, président du Syndicat des Employés de la Gotham, a annoncé que 275 d'entre eux se sont engagés à déposer au moins un dollar par semaine à la Caisse, les dépôts devant varier de \$1 à \$30. Dès la première semaine, le dépôt global atteignit le chiffre de \$1,250. La nouvelle a été confirmée par M. Hermann Phaneuf, gérant de la Caisse populaire.

Cette idée de l'épargne coopérative fut longuement étudiée par les dirigeants du Syndicat des Employés, dont l'aumônier est M. l'abbé Roland Frigon. Le travail d'organisation proprement dit, auprès des ouvriers des deux sexes, fut confié à M. Adrien Desruisseaux. Sur un total de 635 employés, celui-ci réussit à enrôler 275 épargnants. De façon à expédier rapidement la besogne, le montant que l'ouvrier a décidé d'épargner cha-

que semaine est déduit de son enveloppe de paye, au bureau de la compagnie. On procède en somme comme au temps de la guerre, quand il s'agissait de souscrire à l'achat de bons de la Victoire. Le bureau dépose chaque semaine le montant souscrit et les ouvriers n'ont pas besoin de se présenter personnellement à la Caisse, où les diverses entrées sont faites au nom de chacun.

Un nouvel appel auprès du personnel sera fait de trois mois en trois mois, et ceux qui le désirent pourront se joindre alors au premier groupe d'épargnants. Le président du Syndicat, M. Morin, espère que tous les employés de la Gotham feront partie du club d'épargne, d'ici un an. Il est possible, ajoute-t-il, qu'il s'y greffe avec le temps l'idée d'une coopérative d'habitation. On a calculé que, d'ici environ deux ans, à raison de \$5 par semaine — plus l'intérêt composé — un épargnant sera en mesure de faire un paiement initial sur une propriété. Cette

idée n'est pas sans attrait pour un grand nombre.

Il va sans dire que M. Phaneuf, gérant de la Caisse populaire est enchanté de l'initiative prise par les employés de la Gotham. Il est d'avis que l'exemple pourrait être facilement suivi par ceux de nombreux établissements de Saint-Hyacinthe, commerciaux aussi bien qu'industriels.

La Johns-Mansville défigure les Encycliques

(suite de la page 3)

le syndicalisme pour protéger les intérêts des capitalistes... Aujourd'hui, Elle semble, par ses représentants que sont nos aumôniers, dévier de cette ligne de conduite et exiger une participation ouvrière dans l'industrie... On est bien désappointé... Et la Johns Mansville se propose comme le champion des droits du capitalisme libéral...

Qu'on sache bien que juste- (suite à la page 8)

Gibeault & Duquette
Avocats

STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél.: 60, 31, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
Écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROFESSEUR de BREVETS d'INVENTION
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

MINISTÈRE DU TRAVAIL

PROVINCE DE QUEBEC

La législation ouvrière du gouvernement de la Province de Québec a à son crédit une législation qui couvre tout le domaine social. En matière de sécurité syndicale elle a démocratisé la loi des Relations ouvrières en fixant la majorité comme critère de la reconnaissance syndicale.

Le gouvernement a augmenté le nombre des personnes assujetties aux conventions collectives, il a diminué les grèves, augmenté les salaires et accordé des congés payés aux ouvriers. En matière de sécurité industrielle, il a institué des Commissions d'Apprentissage dans les principales industries, il a mis sur pied une clinique de réhabilitation et il organise la médecine du travail en s'inspirant des principes qui doivent guider l'hygiène industrielle.

ANTONIO BARRETTE
ministre du Travail,

GERARD TREMBLAY,
sous-ministre.

Deux nouveaux contrats négociés dans l'industrie métallurgique

Le confrère McGinnis au premier plan des défenseurs de la classe ouvrière.

LES SYNDICATS AUX PRISES AVEC LES "NON" PATRONAUX

Le confrère Roger McGinnis nous mettait dernièrement au courant des principales activités de la Fédération Nationale de la Métallurgie dont il est le dévoué secrétaire et l'organisateur général.

D'importantes négociations se déroulent présentement entre le Syndicat et la compagnie d'Aluminium d'Arvida, nous dit Monsieur McGinnis. Il a dû se rendre

lui-même à Jonquières afin d'assister aux déclarations des ouvriers de cette compagnie et leur a accordé son concours éclairé. Nos lecteurs pourront connaître les principaux points en litige en lisant le compte rendu des négociations en page 7.

En plus de s'être rendu dans la région de l'Aluminium, le confrère McGinnis a dirigé des

arbitrages au nom des employés de Volcano Limitée de St. Hyacinthe et de Stowell Screw de Longueuil. Il a longuement participé au début des négociations entre le syndicat et les Fonderies de l'Islet. De plus, il a été l'un des porte-paroles, avec le confrère Bruno Beaudoin, des ouvriers de la Maison Gosselin Limitée de Drummondville.

de meilleures conditions de travail.

A DRUMMONDVILLE

Depuis plusieurs mois, les employés de Gosselin Limitée, Industrie Métallurgique dirigée par M. Bernard, député de l'Union Nationale à l'Assemblée Législative, suivaient avec anxiété les développements des pourparlers entre cette compagnie et les représentants du syndicat.

Dès le début des négociations, nous déclare le confrère McGinnis, nous nous sommes rendus compte des difficultés qui se présenteraient pour obtenir la signature d'un contrat collectif. En effet, les ouvriers de cette usine étaient à peine devenus membres du syndicat que des congédiements avaient lieu et des menaces d'intimidation se poursuivaient au grand jour.

Au moment d'aller sous presse, M. McGinnis nous apprend

après plusieurs séances de conciliation auxquelles il a participé avec M. Bruno Beaudoin qu'un contrat de travail vient d'être signé entre le Syndicat des employés de la Compagnie J.-A. Gosselin Ltée et la Compagnie précitée. Nous étions sous l'impression dit-il que la chose serait impossible étant donné l'attitude ouvertement anti-syndicale manifestée par le patron lui-même durant toute la période d'organisation, de négociations et de conciliation. Nous avons même été forcés, dit-il, de négocier et d'assister aux séances de conciliation avec deux employés qui malgré leurs années de service avaient été congédiés durant ces périodes.

Nous sommes heureux d'annoncer que la convention signée accorde des augmentations de salaires variant entre .10 et .12 cents de l'heure, deux semaines de vacance, le check-off irrévocable pour la durée de la convention et une formule pour le règlement des griefs. De plus, une clause prévoit le réengagement des ouvriers congédiés, connaître les plus grandes difficultés."

Nous avons été désagréablement surpris de l'attitude patronale durant tout le cours des négociations directes avec la Maison Gosselin Limitée. Nous étions pourtant en droit d'espérer que comme Député de l'Union Nationale et comme représentant de la politique ouvrière de ce parti politique supposé progressif, il donnerait suite en peu de temps aux justes revendications à ses employés. L'entente actuelle nous permet d'espérer qu'à l'avenir les relations seront plus harmonieuses.

MONTMAGNY

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le confrère McGinnis venait de quitter ses bureaux de Montréal à destination de Montmagny où le réclament les ouvriers des Fonderies de cet endroit.

Nous avons pu savoir qu'il aurait à discuter des problèmes excessivement importants, celui d'une diminution des heures de travail par suite d'une baisse de production générale dans cette industrie.

A ST-HYACINTHE

Le syndicat des employés de Volcano Limitée de cette ville, ont dû recourir à l'arbitrage après d'infructueuses négociations directes et les échecs de la conciliation. Le confrère McGinnis nous annonce que le Tribunal d'arbitrage était composé de MM. Philippe Lepage, Président de la Fédération de la Métallurgie comme arbitre syndical, Marc Carrière, représentant patronal et M. André Montpetit, Président du Tribunal.

Le Syndicat réclamait une augmentation minimum de .10 l'heure, des congés payés, des vacances payées plus longues, une classification dans les tâches, la classification des employés dans ces tâches, une meilleure sécurité syndicale. En dernière heure, nous apprenons que le tribunal d'arbitrage, où Me Théodore Lepage, aviseur juridique de la C.T.C.C., a agi de concert avec M. McGinnis comme procureur, n'a plus qu'à confirmer les ententes faites devant ce tribunal. Les résultats sont les suivants:

- 1.—Une augmentation globale de \$12,000 à \$15,000 se répartissant surtout parmi les employés de métier.
- 2.—Huit congés payés selon les années de service en raison de une par année.
- 3.—Une rétroactivité à la date allant de février à mai.
- 4.—Une sécurité syndicale que nous commenterons dans un article ultérieur.

MM. Philippe Turcotte, président; Jean-Paul St-Roch, vice-président et Paul Pellerin, trésorier, officiers du Syndicat assistèrent aux délibérations.

A L'ISLET

Les négociations pour le renouvellement du contrat des employés des Fonderies de l'Islet se sont ouvertes dernièrement en présence des ouvriers, de Me Marius Bergeron, aviseur technique de la C.T.C.C., et du confrère McGinnis représentant de la Fédération Nationale de la Métallurgie. L'ensemble du contrat FAIT l'objet des négociations. Des augmentations de salaire sont réclamées. Les ouvriers ont grand espoir de renouveler leur convention sans recourir aux procédures de conciliation et d'arbitrage.

A LONGUEUIL

Les employés de Stowell Screw de Longueuil attendent avec impatience le résultat des séances d'arbitrage qui ont lieu présentement, nous déclare le confrère McGinnis. Cette compagnie aurait refusé, au cours

des négociations, d'accorder une augmentation minimum de \$0.10 de l'heure et s'était opposée à une révision de la classification des tâches.

D'autres clauses, tel que congés payés et sécurité syndicale ont été également soumises à l'attention du Tribunal d'Arbitrage.

Le confrère McGinnis nous déclare que la décision de ces tribunaux d'arbitrage sera rendue prochainement. Sans se prononcer définitivement sur le résultat, il a ajouté que nulle raison sérieuse pouvait à son sens motiver une décision défavorable. L'augmentation réclamée n'est guère plus que suffisante et les autres clauses de condition de travail revendiquées par la partie ouvrière sont ordinairement obtenues sans avoir besoin de recourir à l'arbitrage. Nous croyons donc que les ouvriers de Stowell Screw bénéficieront bientôt de meilleurs salaires et

Dirigeants et libérés de la C.T.C.C. en retraite fermée

LA MAISON "QUERBES" UN OASIS SPIRITUEL

Les 1er, 2 et 3 avril derniers, les principaux dirigeants de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, (C.T.C.C.), répondant au vibrant appel de leur aumônier général, Monsieur l'abbé Henri Pichette, se réunissaient à la maison Querbes en une retraite fermée organisée spécialement pour eux par le Président du Conseil Central de Joliette, Monsieur Henri Thounin.

Ainsi quelque soixantecinq chefs ouvriers catholiques de notre Province choisissaient Joliette comme lieu de prédestination spirituelle. Le Révérend Père Lorenzo Gauthier, c.s.v., infusa à son dynamisme auditoire les éléments de spiritualité syndicale absolument essentiels à toute action apostolique.

Quiconque n'a pas séjourné à la maison Querbes ne peut comprendre ce dont il s'agit lorsque l'on fait allusion à l'ambiance surnaturelle qui se dégage de cette maison. Cette ambiance, en l'occurrence, était solidement appuyée sur la sympathie et l'union toutes naturelles qui unissent chacun des chefs de la Confédération. Le groupe homogène auquel le Père Prédicateur s'adressait était, de ce chef, spécialement réceptif, parce que l'on sentait un vouloir collectif de s'orienter et de s'alimenter aux

sources inépuisables de la doctrine du Christ.

Il convient en effet de souligner l'apport considérable du choix du Prédicateur, à cette occasion. Cet homme de Dieu qu'est le Révérend Père Lorenzo Gauthier est un psychologue et un observateur tellement averti que l'on sent constamment le don de Dieu se déverser en nous, par l'intermédiaire du canal naturel qu'est la parole spirituelle et dynamique de ce fils de saint Viateur. Les recettes psychologiques et pédagogiques, si indispensables à des manières d'hommes, demeurent toujours les bases fondamentales de toute vie spirituelle intense, d'après le Père Lorenzo Gauthier. C'est le cœur et l'esprit remplis de ces recettes naturelles et surnaturelles que les retraitants s'en sont retournés à leur labeur.

L'an prochain, la maison Querbes verra revenir un groupe plus considérable encore. Que les dirigeants de cette maison reçoivent l'assurance de la plus haute considération du mouvement syndicat catholique et de ses chefs! Joliette, par sa maison Querbes, est, de ce jour, un oasis spirituel pour les apôtres de la doctrine sociale de l'Eglise.

Jacques Archambault, Secrétaire du Conseil Central.



SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Le ministère fédéral du Travail, par l'entremise de son Service des relations industrielles, assure un SERVICE DE CONCILIATION aux employeurs et aux travailleurs afin de favoriser et d'encourager la bonne entente entre les deux grands associés industriels.

Le Service des relations industrielles agit aussi comme organe administratif du Conseil canadien des relations ouvrières sous le régime de la LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUETES VISANT LES DIFFERENDS DU TRAVAIL; il encourage la collaboration en vue de production, au moyen de son SERVICE DE COLLABORATION OUVRIERE-PATRONALE; il applique aux contrats de l'Etat la législation du gouvernement canadien en matière de justes salaires, et il collabore avec les autres ministères du gouvernement pour l'application de la politique du gouvernement en matière de taux de salaires de ses travailleurs "rémunérés aux taux courants".

Les fonctions générales du ministère embrassent aussi un vaste champ d'activité visant directement au bien-être des travailleurs: — la FORMATION PROFESSIONNELLE AU CANADA, dirigée en collaboration avec les gouvernements des provinces, et comprenant la FORMATION DE RETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET L'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES DU GOUVERNEMENT FEDERAL... les RECHERCHES ET LA STATISTIQUE OUVRIERE... la GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS SUR LA LEGISLATION ET L'ORGANISATION OUVRIERES... le service de liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL D'EPLACEMENT, administré par la Commission d'Assurance-Chômage relevant du ministre du Travail, assure un service de placement spécialisé, établi pour venir en aide à quiconque a besoin d'un emploi ou à toute industrie qui recherche des travailleurs.

L'ASSURANCE-CHOMAGE, administrée par la COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE, obvie à la détresse qu'entraîne le chômage temporaire.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPREY MITCHEL
Ministre du Travail

A. McNAMARA
Sous-ministre du Travail

Le Confrère Louis-Philippe Boily réélu président du Conseil Central du Saguenay

Tous les autres officiers sont également réélus par acclamations

Autres élections syndicales dans la province

A Victoriaville et à Saint-Joseph-d'Alma

Monsieur Louis-Philippe Boily a été réélu, par acclamation, Président du Conseil Régional Saguenay Lac-St-Jean des Syndicats Nationaux, pour la huitième année consécutive. Monsieur Roch Tremblay a été réélu Vice-président et représentant de la région Lac-St-Jean. Monsieur Alfred Cyr a aussi été réélu Vice-président pour le centre de Kénogami. Les autres Vice-présidents sont MM. P.-E. Brunelle, pour le centre de Chicoutimi, et Charles Dahl, pour le centre de la Baie des Ha! Ha! Monsieur P.-J. Martel a été réélu Secrétaire du Conseil Régional. Les autres officiers sont: Assistant-secrétaire, Monsieur Léopold Naud; Secrétaire-correspondant, Monsieur Raymond Lemieux; Secrétaire - trésorier, Monsieur Louis Desrosiers; Assistant-secrétaire-trésorier, Monsieur Marcel Laliberté; Commissaire-ordonnateur, Monsieur Adrien

Plourde; Sergent d'Armes, Monsieur Patrick Côté; Contrôleur, Monsieur Arthur Fortin.

Fait remarquable, tous les officiers ont été élus par acclamation.

Après les élections, le Président, Monsieur Louis-Philippe Boily, donna quelques nouveaux renseignements sur la grève de l'Amiante. Après l'avoir entendu, un délégué proposa immédiatement de passer le chapeau pour les grévistes et la somme de \$77.00 a été recueillie parmi les délégués.

Le Conseil Régional organise une grande souscription en faveur des grévistes de l'Amiante.

Dans tous les centres, les membres des Syndicats s'uniront à ceux de la J.O.C., de la L.O.C., des Chevaliers de Colomb, des Liges du Sacré-Coeur et autres organismes paroissiaux, pour faire une quête à domicile afin de venir en aide aux Grévistes de l'Amiante.

Donia Hamel réélu président du Conseil Central de Victoriaville

Le Confrère Donia Hamel, Président de la Fédération Nationale du Vêtement vient d'être réélu pour un troisième terme Président du Conseil Central de Victoriaville.

Les récentes élections tenues dernièrement dans ce centre syndical d'une grande activité ont donné le résultat suivant:

Vice-Président: M. Georges-Etienne Patry; Secrétaire-correspondant: M. Philippe Poirier; Secrétaire-trésorier: M. Willie Dumas.

Les confrères Paul Paquin, Emilien René, Wilfrid Veilleux, Gérard Denoncourt, Emile Demers, Georges McClure, Laurent Lemay de Warwick, Gé-

rard Trépanier de Princeville, ont été élus Directeurs.

Au cours d'une organisation qui a suivi cette élection le Confrère Philippe Poirier, agent d'affaires des syndicats de la région, a fait l'éloge de Monsieur Médéric Cloutier, un des fondateurs du mouvement décédé. Il avait été un syndiqué dans toute l'acceptation du terme, un ouvrier compétent et un homme de coeur.

Le confrère Poirier a également fait rapport de l'envoi d'un camion de vivres aux mines d'Asbestos et a annoncé que le congrès de la Fédération Nationale du Meuble aurait lieu à Victoriaville les 10, 11 et 12 juin 1949.

Charles Perron élu président du Syndicat de l'Aluminium à Saint-Joseph-d'Alma

Le Syndicat National des Employés de l'Aluminium de St-Joseph d'Alma est heureux de communiquer le résultat de ses élections annuelles, tenues lundi dernier:

Président, Monsieur Charles Perron; Premier Vice-président, Monsieur Charlemagne Bouchard; Deuxième Vice-président, Monsieur Marcellin Tremblay; Secrétaire-archiviste, Monsieur Laurent Bouchard; Secrétaire-financier, Monsieur Yvan Beaumont; Secrétaire-trésorier, Monsieur Stanislas Côté; Sentinelle, Monsieur Armand Tremblay;

Gardien, Monsieur David Simard.

Le Syndicat National des Employés de l'Aluminium de St-Joseph d'Alma est aussi en négociations pour le renouvellement de sa Convention Collective de Travail, mais comme la date de renouvellement est le 23 juin, il a encore jusqu'au 23 mai avant de décider s'il doit laisser renouveler sa convention ou donner l'avis nécessaire pour y mettre fin.

A date, les négociations se poursuivent d'une façon très satisfaisante.

Encouragez nos annonceurs

CHRONIQUE SYNDICALE DE JOLIETTE

Fructueuses négociations et signature d'un contrat à la Meunerie Coopérative

Nombreux renouvellements en vue

L'assurance-chômage et les ouvriers

Vendredi soir dernier, à la Meunerie Coopérative, en présence du Bureau de direction réuni, M. Cuthbert Bérard, président, a apposé sa signature à la convention collective de travail, présentée et négociée par le secrétaire du Conseil Central, représentant autorisé du Syndicat catholique et national des employés de meuneries.

Comme on sait, les négociations avec les Coopérateurs se sont déroulées dans un esprit de compréhension et de bonne entente digne de mention; il convient d'en féliciter tous les membres du Bureau de direction, et en particulier M. N. Delo, secrétaire-gérant de la Coopérative.

La convention collective en vigueur depuis le 7 mars, accorde aux employés la journée de 9 heures au taux de .625 l'heure et temps et demi après ces heures régulières de travail. Le samedi après-midi, les employés jouiront d'un congé à partir de trois heures, sous réserve, qu'à tour de rôle, deux employés au moins assureront le service aux cultivateurs.

La Coopérative s'engage à encourager tout employé à donner son adhésion au Syndicat. Neuf jours de fêtes religieuses et nationales seront chômés et 6 jours de congés payés seront accordés annuellement.

Un comité de relations ouvrières, formé de deux représentants de la Coopérative et de deux représentants du Syndicat, verra à la bonne application des clauses de la convention et aux relations harmonieuses entre les deux parties.

Une nouvelle vague de renouvellement de conventions collectives de travail s'annonce pour les mois prochains. Voici un tableau des contrats qui doivent expirer et se renouveler sous peu:

Décret des Epiciers-Bouchers. 27 avril.

Howard Smith Paper Mills (Crabtree Mills). 1er mai.

Hôpital St-Eusèbe et Syndicat des Employés d'institutions Religieuses. 1er mai.

Hôpital St-Eusèbe et Syndicat des chauffeurs Mécaniciens de machines fixes. 1er mai.

Edouard Gohier Ltée et Syndicat des Travailleurs du Bois

de Joliette. 1er mai.

Edouard Gohier et Syndicat des Chauffeurs et mécaniciens de machines fixes. 1er mai.

Tabac Laurentiens et Chauffeurs de Bouilloires. 1er mai.

Harnois & Fils 1er mai.

Epiphanie (Canada Manufacturing). 3 mai.

1,165 ouvriers et ouvrières bénéficient actuellement de la loi d'Assurance-Chômage dans la région de Joliette; c'est ce qui ressort des statistiques compilées par M. J.-B. Gosselin, gérant du Bureau de Placement et d'Assurance-Chômage de Joliette.

Le Secrétaire du Conseil Central rappelle à tous les ouvriers et ouvrières de Joliette et de la

région, qu'ils soient membres d'un syndicat ou non, que le Conseil Central offre sa plus entière collaboration à tout ouvrier qui réclame de l'aide ou des renseignements aux fins d'obtenir le paiement de ses dûs. Un tribunal arbitral d'Assurance-Chômage existe et tout ouvrier qui se voit refuser pour une raison ou pour une autre, une prestation ou un paiement d'allocation, a le droit et le privilège de porter sa cause en appel, et cela, sans aucun frais ou déboursé de sa part. Le Conseil Central aidera tous et chacun qui se présenteront à compléter les formules nécessaires; c'est un droit et une loi pour tous, qu'on se le dise.

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Brand

Coin Papineau et DeMontigny Tél. Ch. 1300 Montréal

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

MONTY & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCE

1926, rue PLESSIS — FA. 3537

4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE

MONTREAL

206, RUE DU PONT

TEL.: 4-4641

LA CIE DROLET
F. X. DROLET
FABRICANTS D'ASCENSEURS
Toutes réparations mécaniques

Spécialité: Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

JOHNSON & TORMEY

Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél. LA. 9174

5000 ouvriers attendent le résultat des négociations qui ont cours entre le syndicat et l'Aluminium à Arvida

Un simple plan de sécurité sociale et une légère augmentation de salaires sont réclamés

Cinq syndicats d'Aluminium renouvellent leur convention collective dans l'espoir de bénéficier des avantages qui seront accordés aux employés des grandes usines d'Arvida.

Un nouveau syndicat adhère au conseil général des syndicats de l'Aluminium. Il s'agit de celui des employés de Saguenay Electric.

Le Syndicat National des Employés des Pouvoirs Electriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron, le Syndicat National des Employés du Pouvoir Electrique de l'Ile-Maligne, le Syndicat National des Employés du Chemin de Fer Roberval-Saguenay et le Syndicat National des Employés du Chemin de Fer Alma-Jonquière ont tous quatre décidé de renouveler leur Convention Collective de Travail, convaincus qu'ils bénéficieront des mêmes avantages que le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida pourra obtenir, et ce malgré le renouvellement de leur Convention. Les précédents posés les dernières années les justifient d'adopter cette attitude.

Le Syndicat d'Arvida et le Syndicat des Débardeurs continueront donc leurs négociations directes avec les représentants des employeurs et les deux Syndicats espèrent fermement ne pas avoir à recourir aux services d'un conciliateur. L'an dernier, ils ont réussi à s'entendre avec les employeurs et ils comptent bien qu'il en sera de même cette année.

Les employés de la Saguenay Electric Company, filiale de l'Aluminium Company of Canada, Limited, qui étaient groupés depuis de nombreuses années dans l'Association du Personnel Distributeur d'Electricité, une association sans aucune affiliation syndicale, viennent de décider de donner leur adhésion aux Syndicats Nationaux.

Les employés du Saguenay Electric formeront donc un nouveau Syndicat National, affilié au Conseil Régional Saguenay Lac-St-Jean, à la Fédération Nationale de la Métallurgie et à la C.T.C.C. Longtemps isolés, les employés de Saguenay Electric vont maintenant entrer dans la grande famille syndicale. Tous seront heureux de leur souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Un Comité Provisoire, composé de Messieurs Herménégilde Fortin, Président; Gustave Vailancourt, Vice-Président; Raymond Fortin, Secrétaire-trésorier, et Oswald Villeneuve, Secrétaire-archiviste, s'occupera de faire les arrangements avec les Syndicats Nationaux.

Augmentation aux employés de Commerce

À CHICOUTIMI

Le Syndicat National des Employés du Commerce de Gros de Chicoutimi vient de renouveler sa Convention Collective de Travail. Les employeurs acceptent que les maisons de gros ferment à l'avenir, à midi, tous les samedis de l'année. Auparavant, l'heure de fermeture était 1 heure, excepté pour les mois d'été.

Les employés de ces maisons de gros ont cependant accepté de commencer le travail une demi-heure plus tôt le samedi matin.

Le renouvellement de la convention accorde aussi aux employés du Commerce de Gros un autre jour de congé, celui du lundi de Pâques.

Les Employés du Commerce de Gros n'ont rien demandé comme augmentation de salaires, car l'an dernier, une clause leur a été accordée, qui prévoit une augmentation de \$1.00 par semaine par quatre points de hausse de l'indice fédéral au-dessus de 150.

Cette clause leur a déjà valu \$2.00 par semaine d'augmentation.

Deux des syndicats qui groupent les employés du Trust de l'Aluminium de la région du Saguenay ont dénoncé leur convention collective et cinq autres l'ont renouvelée sans amendements.

Au nombre des deux syndicats qui poursuivent les négociations est celui des employés des usines d'Arvida le plus puissant de tous les syndicats affiliés à la C.T.C.C.

Les discussions entre la compagnie et les syndicats porteront cette année sur un plan de sécurité syndicale.

Le Journal de la haute finance, le "Financial Post", publiait dernièrement que le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida avait décidé de ne pas demander d'augmentation de salaire horaire, mais demandait plutôt un plan de sécurité sociale et un boni de vie chère.

Le journal ajoutait que la Compagnie avait accepté les mesures de sécurité sociale qui garantissait aux employés 50% de leur salaire pour 13 semaines, en cas de maladie ou d'accident, 31 jours d'hospitalisation à \$4.00 par jour, des frais d'opération de \$150.00, des frais de services hospitaliers de \$40.00 et que cette assurance couvrirait de plus les dépendants des ouvriers assurés.

La nouvelle était exacte excepté en ce qui concerne l'Aluminium Company qui n'a pas encore accepté ce plan de sécurité sociale. Aussi, la semaine suivante, le journal rectifiait en disant que l'Aluminium Company considérait encore les demandes du Syndicat pour un plan de sécurité sociale.

Cette dernière nouvelle reste d'actualité; l'Aluminium Company considère encore le plan de sécurité sociale demandé par le Syndicat. Comme question de fait l'Aluminium Company considère un plan de sécurité sociale, c'est-à-dire une assurance accidents-maladie depuis 1943. Bien que ça fasse 6 ans que la Compagnie considère un tel plan, elle n'a encore pris aucune

décision.

Comme le Syndicat trouve que c'est là une mesure extrêmement importante et que les ouvriers devraient être protégés par un plan d'assurance protégeant leur salaire et payant leurs frais d'hospitalisation, pour eux et leurs dépendants, le Syndicat, lors des dernières entrevues qu'il a eues avec la Compagnie, s'est dit prêt à retirer toutes ses demandes pour le renouvellement de la Convention, et de substituer une unique demande d'augmentation de salaires de 6 sous l'heure, pour qu'avec cette augmentation, les ouvriers puissent s'acheter un plan de sécurité sociale.

A date, la Compagnie a offert de payer 2 fêtes chômées, mais elle n'a pas encore accepté de donner d'augmentation de salaire. Considérant le beau geste de la Compagnie d'accorder 2 fêtes chômées et payées, le Syndicat se déclare prêt à renouveler la Convention avec cet avantage, pourvu que la Compagnie y ajoute une augmentation de 3 sous l'heure, afin que les ouvriers puissent ainsi s'établir eux-mêmes un plan de sécurité sociale.

Les journaux révèlent que les bénéfices nets de l'Aluminium Limited s'élèvent à \$27,392,642. ce qui représente \$7.34 de bénéfice par action ordinaire à rapprocher de \$4.30 par action en 1947. Et ces bénéfices ne sont-ils pas obtenus grâce à la bonne coopération des ouvriers ?



Assemblée ouvrière des syndiqués de Shawinigan en faveur des mineurs de l'Amiante qui a rapporté un grand succès et beaucoup de secours aux persécutés de Thetford et Asbestos. Des assemblées semblables ont eu lieu partout dans la province: Montréal, Québec, St-Hyacinthe, Chicoutimi, Trois-Rivières, etc.

100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(sd) Inc.

Dupuis Frères
LIMITÉE

Raymond Dupuis, président—A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

Près de \$100,000 de plus pour les employés d'hôpitaux de Montréal

15 JOURS DE MALADIE PAYÉS, 10 FÊTES PAYÉES, 2 SEMAINES DE VACANCES.

L'ARBITRAGE DONNE DE FRUCTUEUX RÉSULTATS, DE GRANDES AMÉLIORATIONS.



RENE GRAVEL

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal (C.T.C.C.) qui groupe au delà de 2,000 membres et qui est des plus actives, vient de terminer très avantageusement un long arbitrage.

Le confrère René Gravel, organisateur de l'Association, n'a pas ménagé son énergie et sa grande expérience pour améliorer les conditions de travail des employés d'Hôpitaux. Depuis 1945, il a doublé les effectifs de l'Association et mené à bien les négociations annuelles avec le Conseil des Hôpitaux de Montréal.

Rétroactivité:

L'arbitrage a eu lieu à l'occasion du renouvellement des contrats de travail des hôpitaux Notre-Dame et Pasteur, occupant près de 600 employés. Le premier contrat expirait le 20 juillet 1948 et le second, le 23 mai 1948. L'arbitrage commença le 12 août pour se terminer à la mi-avril, cette année. On peut croire qu'il fallut bien de la patience aux membres, mais pas en vain, puisque l'on a accordé la rétroactivité complète qui va de 9 à 11 mois dans les deux cas.

Augmentations:

Le salaire de base des employés a été augmenté considérablement. Les hommes d'entretien obtiennent \$4.00 de plus par semaine; ceux de la buanderie \$5.00 par semaine. Tous les employés féminins auront de \$2.00 à \$3.00 de plus par semaine. Et il ne faut pas oublier que tout cela est rétroactif au 23 mai ou au 20 juillet 1948, selon le cas.

On calcule que le tout monte à près de \$100,000 qui sera payé ainsi de plus, cette année, que l'an dernier, aux employés de ces deux hôpitaux de Montréal. Inutile d'ajouter que les employés en remercient vivement leur Association et leur dévoué organisateur, le confrère Gravel. C'est le plus gros montant obtenu dans ces Services publics depuis la fondation de l'Association en 1935.

Innovations:

La plus grande innovation qu'apporte cet arbitrage, c'est d'accorder à tous les employés de ces hôpitaux 15 jours de maladie payés par année. Le fait est unique dans cette section des services publics.

La sentence arbitrale obligatoire accorde aussi 10 fêtes payées par année, et 2 semaines de vacances payées par année après 5 ans. L'an dernier, les employés de 5 ans de service ne jouissaient que d'une semaine de vacances payées.

Les contrats comprendront en plus une clause de retenue syndicale et de maintien d'affiliation. C'est l'assurance d'une plus grande stabilité de l'Association, qui pourra encore grandir, et d'un plus grand respect de la convention collective qui améliore tellement le sort de ces ouvriers et ouvrières.

Les procureurs:

Le confrère Gravel avait demandé l'aide de Me Théodore L'Espérance comme procureur adjoint dans cet arbitrage. Le conseiller juridique de la C.T.C.C. a fait un succès de cet arbitrage et ajouté une victoire de plus à son crédit. Le confrère Gravel et l'Association elle-même sont très reconnaissants des services de Me L'Espérance et l'en ont remercié.

Autres négociations:

D'autres négociations sont déjà en cours au bénéfice de l'Association. Le confrère Gravel nous annonce qu'il vient de commencer à discuter le renouvellement du contrat qui couvre les 1,000 employés des grands hôpitaux de Montréal sous la direction des Soeurs de la Providence. Nul doute que ce sera un autre grand succès qui pourra se comparer avec celui que nous venons de décrire.

Bonne chance!

La Johns-Mansville défigure les Encycliques

(suite de la page 3)

ment nous n'y tenons pas du tout, au capitalisme libéral, et que nous savons bien que l'Eglise n'a pas inventé les syndicats pour le protéger, mais pour défendre et promouvoir les intérêts des ouvriers et amener la société à abandonner un système aussi matérialiste pour en bâtir un autre plus humain dont la Canadian Johns Mansville ne pourra être un pilier avec les sentiments qu'on lui connaît maintenant.

Une partie du Bill 5 était l'oeuvre de l'Association

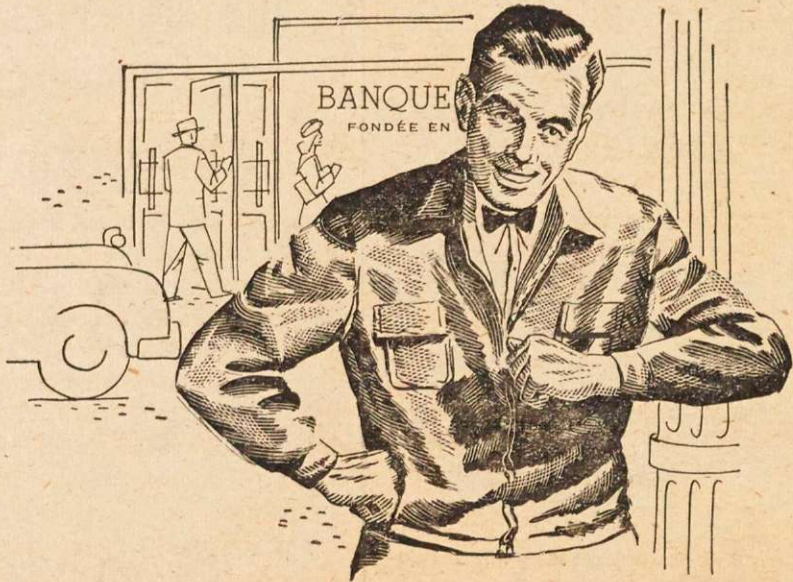
(suite de la page 3)

Association. Sans quoi, nous nous sentirions obligés de lutter contre l'API pour pouvoir appliquer intégralement les grandes encycliques sociales.

Le Jaunisse de Montréal-Matin

(suite de la page 3)

vile. Le "sabotage" qu'a imaginé cette feuille vendue aux intérêts les plus vagues se résumait au bris d'une dizaine de vitres dont les responsables n'ont jamais pu être identifiés comme des grévistes, au grand ennui des accusateurs.



"J'ai plus confiance en elle qu'en moi-même"

À LA BANQUE, mon argent est à sa place. Je dépose régulièrement une partie de mon salaire à mon compte d'épargne; autrement, l'argent me fondrait dans les mains. Je crois que j'ai plus confiance dans la banque qu'en moi-même! Je pense que cette habitude a beaucoup contribué à arrondir mes économies.

Une autre raison qui me fait apprécier mon compte en banque, c'est que je sais toujours où j'en suis. Tout ce que j'ai à faire, c'est de jeter un coup d'oeil sur mon livret. Ils sont bien meilleurs comptables que moi.

Ce qui est encore mieux, c'est que mon livret, c'est mon affaire. Je puis compter sur la discrétion des gens de la banque qui n'en soufflent mot à personne. Et ça me va comme ça!



ANNONCE COMMANDITÉE

PAR VOTRE BANQUE